

# LE PATRIMOINE TERRITORIAL CONSTRUCTION PATRIMONIALE, CONSTRUCTION TERRITORIALE : VERS UNE GOUVERNANCE PATRIMONIALE ?<sup>(1)</sup>

MARIA GRAVARI-BARBAS

CARTA - UNIVERSITÉ D'ANGERS  
ESO- UMR 6590

maria.barbas@univ-angers.fr

## Introduction

L'espace français a connu des transformations considérables au cours des dernières années: la mondialisation, les crises économiques et sociales ont, entre autres, contribué à la déqualification d'espaces, notamment ceux issus de l'industrialisation. La fermeture ou la réorganisation profonde des lieux de production, ont modifié, souvent perturbé, le rapport des populations à l'espace. Elles ont également été à l'origine d'une divergence entre les identités collectives et les territoires, d'autant plus que des nouvelles pratiques sociales ou des nouvelles mobilités tendent à affranchir les populations de leurs territoires de référence.

En même temps cependant, les particularismes des sociétés, les revendications identitaires, régionales, locales, l'exigence des populations d'une proximité du politique, ont eu tendance à faire la part belle à la notion de territoire.

Le "tout territorial" a ainsi gagné les discours et les pratiques des représentants politiques: les projets qui affichent les mots "territoire", "territorialité", "local", "proximité", tant dans la définition de leurs aires d'application ("territoires de projets") que dans la justification de leur mise en œuvre sont de plus en plus nombreux. Dans ce processus de territorialisation du politique, certaines notions jouent un rôle légitimateur; le patrimoine est certainement celle qui a été la plus utilisée, voire instrumentalisée, dans ce sens.

Cette instrumentalisation patrimoniale soulève plusieurs questions qui concernent à la fois son processus, ses initiateurs ou ceux qui en tirent le bénéfice. L'article propose certaines pistes de réflexion sur la manière dont on "fait" patrimoine aujourd'hui. Il met en évidence que la tendance au "tout territorial" mène aussi au "tout patrimonial", attitude qui n'est pas sans risques. Après avoir esquissé rapidement les rapports entre territoire et patrimoine, il cherche à montrer que la "construction" patrimoniale,

apanage traditionnel de l'État-Nation, concerne désormais de plus en plus de groupes ou d'individus ayant des motivations différentes, voire divergentes. La patrimonialisation étant intimement liée à la territorialisation, la question qui se pose d'ores et déjà est celle de la régulation de ces "productions" patrimoniales (multiples, souvent antinomiques, voire conflictuelles), sur le territoire.

## 1. PATRIMOINE ET TERRITOIRE : DES CONSTRUCTIONS

Plusieurs chercheurs ont souligné, notamment depuis les années 1980, l'élargissement notable de la notion de patrimoine (élargissement à la fois notionnel, chronologique, spatial) (Choay, 1992). En termes géographiques en particulier, cet élargissement patrimonial s'est exprimé par le passage progressif du monument isolé, au périmètre de protection autour du monument en question, pour concerner par la suite le site, le secteur historique, la ville historique, voire, potentiellement, le territoire dans son ensemble. Cet élargissement constitue un phénomène majeur de notre époque, témoignage très significatif de sa sensibilité, de ses angoisses, de ses préoccupations.

Dans un article publié dès 1995 (un des premiers articles de géographie consacrés au patrimoine<sup>2</sup>) Guy Di Méo (Di Méo, 1995) a souligné la "parenté conceptuelle" entre patrimoine et territoire. Cette familiarité entre les deux notions s'exprime à travers plusieurs points, dont le plus marquant correspond précisément à la lente mais constante patrimonialisation de l'espace.

Notre société semble intellectuellement (sinon sentimentalement) encline à accepter qu'a priori, tout peut devenir patrimonial. Tout, mais pas n'importe quoi: si la "chape patrimoniale" est potentiellement susceptible de couvrir l'ensemble de nos lieux de vie, la construction patrimoniale opère *in fine* de manière sélective. Certains éléments émergent en tant que patrimoines, d'autres pas.

1- Une première mouture de ce texte a été présentée aux Entretiens (III) de la Corderie Royale, organisés par Jacques Beauchard le 29 et 30 Août 2002 à Rochefort. Une version retravaillée du texte sera publiée dans l'ouvrage collectif *Patrimoine territorial et identité politique*, Jacques Beauchard (dir.), éditions de l'Aube.

2- Au sujet de la manière dont les géographes ont abordé la notion du patrimoine, voir I. Garat, M. Gravari-Barbas et V. Ves-chambre, 2001.

La constitution du champ patrimonial est en effet une véritable construction, faite de manière à la fois émotionnelle et intellectuelle, éminemment dynamique, s'adaptant toujours aux sensibilités, aux désirs, aux interrogations mais aussi aux intérêts de la société concernée. La production patrimoniale cherche incontestablement à s'appuyer sur des légitimités historiques ou géographiques, mais elle n'a pas un caractère d'automatisme : la production n'a lieu que s'il y a des producteurs : aujourd'hui, encore plus que dans le passé, ce sont eux qui élisent les éléments à patrimonialiser et non pas la qualité intrinsèque (esthétique, date, histoire) des éléments en question<sup>3</sup>.

Le rôle de ces producteurs, qu'on peut appeler des "entrepreneurs du patrimoine" pour paraphraser Bourdin [qui parle des "entrepreneurs de localisation"<sup>4</sup>, (Bourdin, 1992)] est, précisément, de sélectionner, de trier, de montrer, d'expliquer, d'interpréter, bref, de rendre compréhensible, visible, désirable (voire monnayable), ce patrimoine en émergence.

Ce processus de "construction patrimoniale", sciement opéré par des "entrepreneurs du patrimoine" est étroitement lié à la construction territoriale (qui est, elle aussi, une opération volontariste et dynamique). D'ailleurs, cette construction opère souvent (délibérément ou pas) dans un but territorial (territorialisation, re-territorialisation, dé-territorialisation) et, inversement, la territorialisation s'appuie sur des démarches patrimonialisatrices : le territoire est avant tout la terre des ancêtres ; si notre société nomade ou multi-territorialisée semble l'avoir oublié, dans certaines sociétés, la tautologie entre territoire et terre de sépulture des ancêtres est claire et directe<sup>5</sup> (Pérez, à paraître).

3- Si dans le passé des critères "objectifs" tels que l'ancienneté ou la qualité esthétique jouaient un rôle important dans la constitution du patrimoine (qui devait inévitablement être ancien, beau, historique, monumental), on accepte aujourd'hui dans le champ patrimonial des objets d'un passé très proche et sans prétention esthétique.

4- Il s'agit, selon Bourdin, de « ceux qui par leur fonction, ou pour d'autres raisons, ont intérêt à ce que les groupes s'attachent à un lieu ».

5- Pérez donne l'exemple des villages Pueblo au Colorado : ces villages constituent incontestablement un patrimoine, reconnu comme tel à la fois par les Pueblo et les anglo-saxons. Mais si pour ces derniers les ruines de ces villages sont des biens culturels par l'architecture et les artefacts qu'ils renferment et un héritage culturel qu'il convient de protéger et de léguer aux générations futures, pour les Pueblo, ces ruines sont peu intéressantes dans leur matérialité ; elles représentent bien plus que des objets scientifiques ou esthétiques : « elles renferment les tombes de leurs pères et mères, elles portent les stigmates des errances de chaque clan, elles contiennent des lieux de cultes toujours puissants et vénérés, elles sont le lieu de pèlerinage... » (Pérez, à paraître).

## 2. LA CONSTRUCTION DU PATRIMOINE TERRITORIAL NATIONAL : LE GRAND PROJET PATRIMONIAL DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Historiquement, toute construction patrimoniale a été portée par un projet fondateur, plus ou moins rassembleur, plus ou moins élaboré et poursuivi à long terme. Le projet national a notamment permis la constitution de patrimoines dans la plupart des États-Nations au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce moteur très puissant de construction nationale, a constitué un formidable producteur de patrimoine (clair dans ses objectifs, peu hésitant dans ses choix, efficace dans ses procédures) qui a produit le "grand champ" du patrimoine monumental dans les différents États-Nations. Inversement, le patrimoine a été un outil essentiel dans la création de l'identité territoriale française.

En effet, si la tradition d'un héritage culturel matériel, s'inaugure en Occident dès la Renaissance, la notion des « monuments historiques » ne s'institutionnalise que dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : c'est à ce moment que les monuments historiques deviennent une affaire d'État et font l'objet d'une politique publique. « L'héritage » défini ainsi est alors considéré comme une interprétation délibérée du passé, désignée à légitimer la volonté de vivre ensemble dans une Nation, perçue comme le résultat d'un territoire distinct, avec ses propres institutions et sa propre population.

Il s'agit en ce moment d'effectuer un tri en mettant de côté (pratiquement hors de la portée du temps), les éléments qui méritent une protection, voire les éléments auxquels on pourrait accorder une deuxième vie, ceux auxquels l'ensemble de la population nationale peut s'y reconnaître.

L'ascension d'un élément au rang patrimonial est le résultat de l'action conjuguée de la sensibilité de la société de l'époque dans les différents États et des choix effectués par les « entrepreneurs du patrimoine » : hommes d'État ou de Lettres, artistes, écrivains, dont le rôle explicite ou implicite, est de définir un premier corpus de patrimoine national. À travers eux, la volonté publique choisit ses emblèmes et ses symboles. Le patrimoine apparaît donc comme une construction à la fois historique et politique.

Les choix opérés sont loin d'être neutres. Le patrimoine se trouve investi de sentiments nationalistes, liés au *National Awakening* ou au *Nation-Building* des

peuples européens au cours du XIXe siècle. Les éléments qui accèdent au statut patrimonial sont conformes à l'iconographie nationale réelle ou voulue<sup>6</sup>. En même temps, en sont exclus d'autres qui relèvent d'un passé qu'on pourrait qualifier d'hostile, d'inconfortable, de moins valorisant, ainsi que ceux qui peuvent porter préjudice à l'unité nationale; et il va de soi que le choix du passé est gouverné par des stratégies présentes: on cherche à légitimer le présent, plutôt qu'à le mettre en cause.

La crise de l'État-Nation a mis fin à ce projet patrimonial national. Elle n'a pas mis pour autant en cause la production de patrimoines, au contraire. Jamais dans le passé celle-ci n'a été aussi riche et multiple. Mais au projet national unique, fédérateur, centralisé et inévitablement élitiste, s'est substitué toute une multitude de projets, menés parallèlement par différents "entrepreneurs patrimoniaux", souvent de manière contradictoire, voire conflictuelle.

Au premier rang de ce type d'entrepreneurs dont le rôle s'affirme au cours des dernières années, on trouve, bien entendu, les élus locaux.

Les "monuments historiques", expression de l'iconographie nationale, ont progressivement cédé la place au patrimoine, terme beaucoup plus générique qui englobe des témoins autres que les grands témoins officiels du passé. À côté des édifices majeurs, les monuments « mineurs » réclament la reconnaissance régaliennne et le droit de passer à la postérité.

L'émergence de « nouveaux patrimoines », n'est donc plus l'expression unique de la Nation, mais celle de groupes vivant et produisant des « patrimoines » sur le territoire national. Dans un certain sens, il s'agit d'un véritable éveil du local, qui revendique le statut patrimonial pour des éléments qui ne représentent qu'un groupe limité. La « mémoire nationale », cède donc la place à des « mémoires plurielles » (Léniand, 1989)<sup>7</sup>.

6- Voulue dans le sens où l'iconographie enracinée peut être retravaillée à des fins politiques. Il ne s'agit pas d'une invention ex nihilo, mais du choix, parmi les différents éléments du « réservoir » de l'iconographie nationale, de ceux qui, à un moment donné, correspondent le mieux aux desseins politiques de ceux qui gouvernent.

7- La prolifération du nombre des associations du patrimoine depuis notamment 1980 est symptomatique de cette dilatation du patrimoine et du fait qu'il tend à couvrir potentiellement l'ensemble du territoire. Mais elle est également symptomatique de l'émergence de nouveaux acteurs dans la production et gestion du patrimoine ("Les associations du patrimoine", dans Développement Culturel, Ministère de la Culture, DEP, No 136, Septembre 2001).

### 3. CONSTRUCTIONS PATRIMONIALES CONTEMPORAINES: DE L'UNICITÉ À LA DIVERSITÉ DES PROJETS

L'analyse de la construction patrimoniale au cours des dernières années met en évidence la manière dont le patrimoine sert d'outil, d'instrument, à plusieurs "projets" menés par différents acteurs et groupes sociaux.

Si l'on accepte que le patrimoine soit continuellement construit, produit par différents acteurs, ce qui compte finalement (et qui mérite d'être analysé en premier lieu) ce n'est pas tant le type de patrimoine produit (que se soit une cathédrale, un lavoir ou une usine finalement importe peu, cela est conjoncturel) mais l'idée du projet qui porte sa construction.

Les différents projets et les motivations des "entrepreneurs du patrimoine" nous paraissent par conséquent beaucoup plus importants à analyser que les types de patrimoine produit qui, d'ailleurs, se recoupent souvent: le patrimoine industriel émeut autant ceux qui y ont travaillé que les classes bourgeoises qui y découvrent une certaine esthétique; le patrimoine rural n'est pas exclusivement produit par des agriculteurs qui vivent à proximité mais souvent par des citadins nostalgiques assoiffés d'illusioires retours aux sources; le patrimoine maritime est non seulement porté par des populations qui ont vécu ou travaillé à proximité mais aussi par des urbains en quête de sensations fortes (Péron, 2002)<sup>8</sup>. En effet, le développement de la notion, ses élargissements, la diversité de ses acceptions dans le monde (Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, à paraître), l'émergence de "nouveaux" patrimoines et la déchéance d'autres, montrent combien il est finalement difficile de chercher à la cerner de manière fixe et univoque. Si cependant la notion est mouvante, ses finalités le sont moins: fédérer, assurer sa pérennité, s'enrichir, se défendre, s'identifier à un groupe, se différencier d'un autre. La construction patrimoniale n'a ainsi de sens que si elle est portée par un projet, elle n'est saine que si le projet qui la porte l'est aussi, et elle ne peut se réaliser que si des hommes et les femmes s'inscrivent dans cet objectif.

8- F. Péron (2002) a montré avec beaucoup de pertinence que la patrimonialisation des vieux gréements et, de manière plus générale, l'émergence du patrimoine maritime en Bretagne répond plus aux besoins sociaux des élites urbaines qu'à ceux des « vrais » producteurs des éléments en question. Elle montre combien la production patrimoniale est soutenue par des nouveaux « mythes » qui sont construits par - et parlent en priorité aux - citadins qui souffrent de la banalisation de leur cadre de vie. C'est dans cette perspective qu'on peut comprendre le mieux l'émergence du patrimoine au seuil de cette « grande rupture » sociale, économique et culturelle des années 1960-1970.

Les motivations des acteurs et leur "projet" de construction patrimoniale peuvent ainsi nous instruire sur les rapports que les groupes sociaux entretiennent avec leur territoire et, à travers ceci, sur la manière dont ils construisent la société.

Nous avons donc cherché à identifier, derrière les constructions patrimoniales, cette idée de "projet commun". Nous en évoquerons brièvement trois approches, avant d'insister sur une quatrième qui nous semble plus en rapport avec la problématique de la construction territoriale :

**- Le patrimoine "cumul" : la territorialisation des richesses**

La constitution du patrimoine (au sens symbolique) n'est pas dissociée de la constitution patrimoniale au sens strict (étymologique) du terme : dans ce sens, le projet qui soutient la construction patrimoniale n'est que l'enrichissement, l'accumulation des richesses. Au bout du compte, on pourrait se demander avec G. Delbos (1999) si "le patrimoine n'est pas essentiellement fait pour être cumulé plutôt que pour être partagé". Cette logique de cumul ne se limite pas à la constitution de patrimoines individuels où effectivement elle trouve pleinement son sens. Elle peut aussi concerner des patrimoines collectifs, y compris des patrimoines des collectivités territoriales <sup>9</sup>.

Cette accumulation est souvent très territorialisée. D'ailleurs, accumulation patrimoniale et inscription territoriale vont souvent de pair. Pour prendre un exemple classique, le "château de famille", patrimoine familial au sens étymologique (monnayable) du terme, ne prend son sens que par son enracinement territorial. Tout un système (terres, lieux de chasse, rapport au bourg ou au village), se construit selon une logique territoriale portée par l'accumulation de richesses <sup>10</sup>.

**- Le patrimoine "bouclier" : la territorialisation de l'appropriation**

L'émergence d'un élément patrimonial est aussi souvent instrumentalisée à des fins essentiellement "défensives" : une ferme devient soudainement patrimoine lorsque les riverains réalisent qu'un contournement autoroutier menace leur quartier, un four à chaux depuis longtemps maltraité acquiert ses lettres de noblesse afin de

9- On est souvent étonné de constater que le patrimoine, souvent très riche, des communes ou des collectivités territoriales ne sert finalement que cet objectif d'enrichissement. Résidences réservées aux visiteurs de prestige, salles de réception très rarement occupées, son cumul n'apporte pas plus à la population locale qu'un compte d'épargne non utilisé.

10- M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot (1989, 1998).

freiner des projets immobiliers en cours. La construction patrimoniale est en effet très souvent liée à des phénomènes *NIMBY* <sup>11</sup> qui constituent probablement un des plus importants producteurs patrimoniaux au cours des dernières années.

Dans ce processus, patrimonialisation et territorialisation vont également de pair. Patrimonialiser un élément permet d'enraciner celui-ci à un espace, et par cet intermédiaire de s'approprier l'espace dans lequel il se trouve, d'opérer une territorialisation. Le patrimoine est ainsi produit de manière à servir de bouclier : il constitue une "valeur sûre" sur laquelle peuvent se construire d'autres revendications, y compris territoriales.

**- Le patrimoine "étendard" : la territorialisation de la revendication**

La construction patrimoniale s'inscrit délibérément dans des projets de revendication sociale : créer du patrimoine pour exister, pour revendiquer non pas des retombées économiques, mais sa place dans la société ; se démarquer des autres, mettre en évidence ses particularités, sa culture, sa vision de société. Dans cette logique, le patrimoine se porte comme un drapeau identitaire (que ce soit par un individu, un groupe, une collectivité territoriale) : il s'agit de se montrer, de revendiquer une place sur la scène publique par l'intermédiaire du patrimoine. On observe aujourd'hui différentes manières de production et d'instrumentalisation patrimoniale, à des fins identitaires, qui oscillent entre les crispations identitaires les plus basiques et les revendications les plus passionnées et porteuses de sens, de la part de minorités ethniques, linguistiques, culturelles.

Ici aussi, la patrimonialisation sert la territorialisation. Exister, c'est aussi exister sur un territoire.

**- Le patrimoine "lien social" : la territorialisation du "faire ensemble"**

De même que le territoire, le patrimoine joue (et est de plus en plus appelé à jouer) le rôle du ciment identitaire. Si le patrimoine peut pertinemment exister sans assise territoriale (d'ailleurs certaines nouvelles formes de patrimoine vont dans le sens d'une dé-territorialisation <sup>12</sup>), la territorialisation a besoin de marqueurs patrimoniaux : "si l'on veut concevoir un espace géographique signifiant pour l'individu et pour la société (véritable nature du territoire) l'on ne peut se dispenser

11- *NIMBY* : *Not in my backyard*

12- Le patrimoine immatériel, oral, les traditions, voire le patrimoine génétique.

de lui conférer une valeur patrimoniale" (Di Méo, 1995 : 29) <sup>13</sup>.

On a ainsi vu émerger, au cours des dernières années, des discours et des pratiques qui cherchent à fixer des populations dans un territoire par l'intermédiaire de la patrimonialisation. Ces projets patrimoniaux (au sens où nous l'avons défini plus haut), concernent souvent des territoires "difficiles" : quartiers et cités de banlieue, espaces déqualifiés, lieux en transition économique ou sociale. Ils s'appuient sur un diagnostic qui met en rapport la non-intégration des populations dans un premier temps, et l'incivilité, la violence ou l'insécurité dans un deuxième temps, avec le manque de marqueurs et d'identifiants patrimoniaux. Le malaise de vivre dans ces espaces considéré comme lié (aussi, ou partiellement) au manque de repères identitaires et patrimoniaux, la machine patrimonialisatrice s'est mise en marche.

Ces évolutions ont bien entendu exigé une mutation conceptuelle englobant à la fois l'extension spatiale du champ patrimonial présentée plus haut (du centre-ville historique vers la périphérie urbaine, ou vers les espaces ruraux) mais aussi son extension thématique : le champ patrimonial englobe désormais des éléments d'un passé très récent, relevant, on pourrait dire, du champ de l'ethnologie urbaine.

Ce projet de constitution patrimoniale s'inscrit donc dans une volonté de refondation territoriale qui cherche à s'opérer à travers la "monumentalisation" d'espaces où l'on n'y trouve ni la terre des ancêtres ou les sépultures des aïeux, ni, de manière plus générale, des monuments (au sens originel du mot : *monere* = avertir) de la communauté qui y réside.

Faire du patrimoine serait ainsi un moyen de lutte contre la banalisation du paysage contemporain, un moyen de création de repères, de marquage de territoires et par ce biais, un moyen de fixation de populations récemment installées, un acte on ne peut pas plus symbolique, un acte "fondateur", puisque la reconnaissance patrimo-

13- Il est ici intéressant de constater que les journées du patrimoine en septembre 2002 avaient lieu sur le thème "patrimoine et territoire". Le choix du thème était basé sur le fait que les études sociologiques menées lors des précédentes éditions avaient montré que, pour neuf visiteurs sur dix, le lieu patrimonial choisi se situe à proximité du domicile. "En d'autres termes, l'acte de participer à une animation lors des «Journées» se vit souvent comme l'affirmation d'un intérêt pour un patrimoine «proche», dans les deux sens du terme : «situé à faible distance du lieu de vie quotidien», mais aussi «avec lequel les liens sont étroits». Pour certains, la participation aux «Journées» peut même s'assimiler à une revendication d'appartenance à la communauté humaine qui habite le territoire dont le lieu visité devient, en quelque sorte, l'emblème" (Kneubühler, 2002).

niale se voit investie d'un projet politique. Derrière ces projets on ne peut qu'identifier des velléités pacificatrices, la volonté d'instrumentaliser le patrimoine de manière à créer des consensus, à lisser les conflits, à aplanir les réactions.

Les exemples sont nombreux :

À Mulhouse, les associations du patrimoine revendiquent l'importance de celui-ci dans la création du lien social et dans l'appropriation de la ville : "le patrimoine peut créer du lien social dans une ville qui en manque beaucoup, où les immigrés sont nombreux... le patrimoine doit permettre un enracinement des nouveaux venus" <sup>14</sup>. Pour la municipalité mulhousienne la création du lien social par l'intermédiaire du patrimoine représente une posture politique. Le patrimoine est ainsi "un lien unificateur, une histoire partagée par des générations successives d'immigrants et un vecteur accessible au plus grand nombre" <sup>15</sup>. Ce sont ces motivations qui expliquent les nombreux projets qui se mettent en place dans la ville.

À Vaulx-en-Vélin, les préoccupations et les approches sont similaires. Dans ce espace urbain <sup>16</sup> qui a défrayé la chronique pour des faits divers, souvent douloureux, mais qui fut aussi le berceau, au XIXe siècle, du développement industriel de l'agglomération, le projet de patrimonialisation des témoins de l'histoire industrielle du XIXe et XXe siècles cherche à créer une assise mémorielle de référence commune. Le substrat historique (en passe de devenir patrimonial) est ainsi activé, interrogé, revisité par la municipalité et les différents "producteurs du patrimoine" à des fins qui dépassent le simple développement économique pour devenir le vecteur d'un projet social (où les velléités de pacification sont évidentes).

Parmi les différents projets de construction patrimoniale présentés plus haut, ce sont visant à créer du lien social qui sont probablement le plus intéressants dans notre problématique actuelle, même si, s'inscrire dans ce

14- Propos de l'Observatoire du Patrimoine de Mulhouse, cités dans "Mulhouse au défi d'assumer son héritage", *Le Monde*, 19 septembre 2002.

15- Propos de Edouard Boeglin, Conseiller Municipale de Mulhouse, entretien avec E.de Roux, *Le Monde*, 19 septembre 2002.

16- Il s'agit du projet du "Carré de soie". L'usine hydroélectrique Cusset, sorte d'immeuble-pont sur un Canal, toujours en activité, avait permis aux soyeux lyonnais d'électrifier leurs métiers. L'usine TASE (textile artificiel), principale unité industrielle, s'y était également installée. Une cité ouvrière avait été également construite pour loger le personnel. L'usine s'est fermée dans les années 1980, ce qui avait provoqué à l'époque une crise sociale et économique profonde. C'est sur ce substrat historique que la ville projette la création d'un pôle de loisirs urbain de 240 ha, sur le thème de l'eau, du sport et de la culture, destiné à faire de Vaux-en-Vélin l'axe majeur de développement de l'est de l'agglomération.

projet, représente un acte à la fois naïf, pervers et généreux :

Il est naïf dans l'objectif qu'il se fixe. Car la constitution patrimoniale, n'est pas toujours linéaire, anticipée, planifiée. La patrimonialisation suit des cheminements souvent étonnants et est rarement possible dans des laps de temps dont on dispose (limités souvent à un mandat électoral!). Il est naïf aussi dans les moyens qu'il se donne qui sont souvent ceux du temps court, de la non profondeur historique, de l'instrumentalisme simpliste.

Il est pervers justement dans son intention d'instrumentalisation, de création délibérée d'éléments patrimoniaux triés, présélectionnés, souvent créés *ex nihilo* par des acteurs hautement spécialisés. Cette constitution patrimoniale est très rarement angélique, et ses fondements idéologiques peuvent être profondément contestés et contestables.

Mais il peut aussi être un projet très généreux, cherchant à mettre en rapport des mémoires et des lieux, à révéler le sens oublié des choses, à faire partager des émotions, à décroquer, à créer finalement des dénominateurs communs, les bases sur lesquelles peut se construire un projet de société.

#### 4. LA "MACHINE" DE PRODUCTION DE PATRIMOINES MARCHE MAL

Dans tous les cas, il convient de souligner que la nature consensuelle du processus de construction patrimoniale ne va pas de soi. Le discours ambiant met généralement l'accent sur le patrimoine créateur de "lien social" mais on serait plus enclins à affirmer que si le patrimoine sert à réunir (construction d'un "nous") il sert aussi à creuser des fossés et des frontières ("notre patrimoine n'est pas le leur").

L'analyse des projets montre en effet que le patrimoine n'est pas uniformément et consensuellement accepté par le plus grand nombre: les acceptions des uns, non seulement se juxtaposent, mais aussi s'opposent à celles des autres. On ne fait pas ici forcément référence à des conflits armés qui ont récemment rappelé que l'affirmation identitaire et patrimoniale d'un groupe se fait par l'intermédiaire de la destruction des marqueurs patrimoniaux d'autres groupes.

On fait plutôt référence à des conflits plus ordinaires, plus quotidiens: l'extension patrimoniale présentée plus

haut, qui tend à assimiler le territoire au patrimoine et inversement, se heurte à des conflits d'intérêts puisqu'elle entre en opposition avec d'autres pratiques et d'autres conceptions de l'espace. Patrimonialiser c'est qualifier des espaces d'une manière pas toujours compatible avec les fonctions que ceux-ci assuraient dans le passé ou qu'ils en assurent encore. Du moment où la "chape patrimoniale" couvre des lieux de vie, de travail, de production, elle risque d'être porteuse de tensions et de conflits <sup>17</sup>.

Dans tous les cas, la "construction" patrimoniale apparaît intimement liée à des enjeux d'appropriation de l'espace. Elle exprime les motivations de groupes sociaux qui cherchent à se placer, à faire valoir leurs revendications, à construire ou à contrôler des territoires, bref, à construire la société. La revendication de la protection et de la valorisation d'un site, d'un monument, d'un espace donné, en mettant en avant des qualités patrimoniales (en « construisant » du patrimoine) est souvent un moyen déguisé de se l'approprier, réellement ou symboliquement, c'est se construire une légitimité (territoriale, identitaire, mémorielle) et, par ce biais, exercer une forme de pouvoir <sup>18</sup>. Les conflits patrimoniaux sont ainsi, le plus souvent, des conflits territoriaux <sup>19</sup>.

Il devient donc évident que notre société doit réfléchir sur des nouveaux besoins de régulation. Le "tout patrimonial" n'est pas sans risque.

#### Conclusion : vers une gouvernance patrimoniale ?

Si on résume (en simplifiant inévitablement des concepts et des processus en réalité beaucoup plus fins), on constate finalement que pour un ensemble de raisons la patrimonialisation suit, dans les sociétés occidentales, un double cours: d'une part, elle concerne des territoires des plus en plus larges (au-delà d'ailleurs de sa territorialisation, elle concerne pratiquement toutes les expressions humaines); d'autre part, elle n'est plus le produit d'un grand projet unique comme elle l'était au XIXe siècle (le projet national), mais d'une multitude de projets portés par des groupes sociaux ayant des finalités et des motivations très différentes, voire contradictoires.

17- Gravari-Barbas M., Veschambre V., « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », communication présentée dans le cadre du séminaire *Analyser les Conflits Territoriaux* Centre de Recherche Ville Société Territoire, Equipe politiques publiques et Territoire, Tours, 25-26 janvier 2001, texte à paraître dans les actes.

18 -Idem.

19- I. Garat, M. Gravari-Barbas, V. Veschambre, 2001 « Conflits patrimoniaux », *ESO Travaux et Documents*, n° 15, mars, pp. 59-68

Nous venons de voir que ceci ne se fait pas sans conflit, au contraire. Mais il est possible d'aboutir également à des processus qui permettent de créer des synergies, de fédérer, de générer d'autres projets.

Dans ce processus de construction patrimoniale la notion de gouvernance peut constituer un outil d'analyse intéressant. Si on a beaucoup parlé au cours des dernières années de gouvernance territoriale, la notion de "gouvernance patrimoniale" n'a pas été explorée. Elle rend pourtant mieux compte des enjeux actuels que la notion des "politiques patrimoniales" (qui se réfère plus à une politique nationale, régionale, locale, appliquée par les gouvernements respectifs). Elle intègre non seulement les transformations de la manière de produire le patrimoine (et le fait que dans la patrimonialisation participent désormais, à côté de l'Etat central et des collectivités territoriales, une multitude d'acteurs), mais aussi tout un ensemble de processus et de dynamiques qui sont étroitement liés à la patrimonialisation : la question de la légitimité de ceux qui "font" le patrimoine, des luttes de pouvoirs, des conflits, du rôle des différents acteurs qui y participent, de l'émergence ou disparition d'acteurs (de "producteurs de patrimoine") de la scène sociale.

La multiplicité et la diversité des acteurs qui interviennent (ou qui sont susceptibles d'intervenir) dans la gestion et la conduite du projet patrimonial nécessite en effet, et ceci de plus en plus, l'interdépendance des pouvoirs associés à l'action collective. Cette gestion collective nous semble aujourd'hui encore plus importante, du fait précisément de la patrimonialisation globalisante du territoire, porteuse souvent de conflits et de crispations.

La question de la gouvernance patrimoniale (qui implique aussi l'idée d'un projet patrimonial global sur un territoire, intégrant les populations, dépassant l'instrumentalisation simpliste, le fétichisme du "tout patrimonial" et la "balkanisation" des "micro-projets") devient d'autant plus importante aujourd'hui du fait de la décentralisation annoncée. Celle-ci contribuera incontestablement à la redéfinition des processus de construction et de gestion patrimoniales, elle est dans ce sens capable du meilleur et du pire.

La gouvernance patrimoniale présuppose que le patrimoine, étroitement lié au territoire et par là même à des questions d'identité, de citoyenneté, d'appartenance, soit traité de manière sensible et intelligente, comme un ensemble de caractéristiques qui font parler un territoire, qui sont l'image d'un territoire, qui sont le territoire : une

sorte d'intelligence du territoire, dynamique et pas passiviste, portée par ceux qui y habitent, qui y travaillent, qui y transitent. Le génie du territoire devrait nous sembler-t-il se révéler autant dans son avenir que dans son passé.

## Références bibliographiques

- AUGÉ Marc, 1991, « Le Patrimoine contre la Mort », in *Apothologie du périssable*, sous la direction de Robert DULAU, éd. du Rouergue, p. 331-333.
- BOURDIN Alain, 1992, « Patrimoine et Demande Sociale », in *Le Patrimoine Atout du Développement*, Lyon, Presses Universitaires, pp. 21-30.
- CHASTEL André, 1993, « La notion du patrimoine », in NORA, *Les Lieux de Mémoire, La Nation, tome II*, Paris, Gallimard.
- CHOAY Françoise, 1992, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil.
- DELBOS, G., 1999, « Ressources et milieux naturels « patrimoine commun de l'humanité » : le dessous des cartes ». Communication orale présentée dans le cadre du colloque Regards croisés sur le patrimoine à la fin du 20e siècle, Université Paris-IV Sorbonne.
- DI MÉO Guy, 1995, « Patrimoine et Territoire, une Parenté Conceptuelle », in *Espaces et Sociétés, Méthodes et enjeux spatiaux*, n° 78, L'Harmattan.
- GAMBONI D. 1994, « Le renversement des monuments communistes et l'histoire des destructions d'œuvres d'art », in Y. LAMY (dir), *L'alchimie du patrimoine*, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- GARAT I., GRAVARI-BARBAS, M. VESCHAMBRE, V., 2001, "Emergence et affirmation du patrimoine dans la géographie française : la position de la géographie sociale", *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, Presses Universitaires de Caen, pp. 31-39.
- GRAVARI-BARBAS, M., 1996 : « Le « sang » et le « sol ». Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain », *Géographie et Cultures*, n° 20, pp 55-67, décembre.
- GRAVARI-BARBAS, M., Veschambre V., 2001, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », communication présentée au séminaire Analyser les conflits territoriaux, organisé par l'Equipe Politiques Publiques et Territoires, Université de Tours, 25-26 janvier.
- GRAVARI-BARBAS, M. ET GUICHARD-ANGUIS, S., *Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du 20e siècle, publication*

*des actes du colloque organisé en octobre 1999 à l'Université Paris-IV Sorbonne, à paraître au 1er trimestre 2003 aux Presses universitaires de la Sorbonne.*

- KNEUBÜHLER, M. 2002, "Patrimoine et territoire: un argumentaire". Texte publié à l'occasion des journées du patrimoine 2002, [http://www. Culture. fr](http://www.Culture.fr).
- LÉNIAUD J.-M., 1989, « Mémoire républicaine, mémoires plurielles », in *Monuments Historiques*, n° 161.
- PEREZ, "L'enjeux des ruines en pays pueblo (Arizona et Nouveau-Mexique, Etats-Unis)" in GRAVARI-BARBAS, M. & GUICHARD-ANGUIS S., *Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du 20e siècle, publication des actes du colloque organisé en octobre 1999 à l'Université Paris-IV Sorbonne, à paraître au 1er trimestre 2003 aux Presses Universitaires de la Sorbonne.*
- PÉRON, F., 2002, "Construction, signification, rôle social et géographique", in *Le patrimoine maritime. Construire, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*. Presses universitaires de Rennes, Collection Art et Société, pp. 15-33.